

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies - Analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif portant sur les données des exercices

2010 à 2014 - Convention - Autorisation

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La FNCCR et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont conclu une convention de partenariat en vue de la réalisation, par la FNCCR et avec le concours de collectivités adhérentes, d'une analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif à compter de 2008.

Cette opération est destinée aux collectivités qui souhaitent progresser dans la démarche d'évaluation de la performance de leurs services d'eau potable et d'assainissement collectif, en allant au-delà de la simple production des indicateurs de performance rendus obligatoires par la réglementation (décret et arrêté du 2 mai 2007).

En effet, l'analyse comparative des indicateurs qui est proposée s'inscrit logiquement dans une démarche de perfectionnement des méthodes d'évaluation de la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif, afin d'améliorer les outils de pilotage et les référentiels disponibles.

Par les délibérations n°2010/0202 en date du 26 mars 2010 et n°2010/0453 en date du 25 juin 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a déjà accepté le principe de versement de deux contributions financières, concernant la participation à l'opération d'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif, pour les données 2008 et 2009.

La même possibilité vient d'être ouverte pour ce qui concerne l'analyse comparative portant sur les données 2010 à 2014, avec une contribution financière de la collectivité fixée à 4 500 € HT, comprenant la participation intégrale à l'analyse comparative, y compris les réunions organisées par la FNCCR, la fourniture des rapports collectifs eau et assainissement, avec en plus, pour les analyses de 2010 à 2014, la fourniture des rapports individuels eau et assainissement comportant des commentaires spécifiques à la collectivité.

Ainsi, il est proposé aujourd'hui de passer une convention, pour les exercices 2010 à 2014, avec la FNCCR permettant de :

- Participer à l'opération d'analyse comparative des services d'eau potable et d'assainissement collectif; cette participation consiste essentiellement pour la Communauté urbaine de Bordeaux en la production de données des exercices 2010 à 2014, et pour la FNCCR, en l'analyse et la synthèse des différentes données produites par les différentes collectivités participant à l'opération. Les données étant fournies par la Communauté urbaine au plus tôt l'année n+1.
- Préciser les engagements réciproques de la FNCCR et de la Collectivité.

Le montant de la contribution financière de la Communauté urbaine de Bordeaux est ainsi fixé pour la période à 19 500 € HT pour l'analyse des données 2010 à 2014 soit 1 500 € HT la 1^{ère} année, puis 4 500€ HT pour les années suivantes.

Cette contribution financière est à analyser comme une cotisation complémentaire à l'adhésion versée chaque année par la Communauté urbaine de Bordeaux à la FNCCR. Les engagements respectifs des parties sont formalisés au sein d'une convention pluriannuelle.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu le décret du 2 mai 2007 rendant obligatoire la mise en œuvre des indicateurs de performance des services d'eau et d'assainissement collectif dès 2008 ;

Vu la délibération n°2009/0314 du Conseil de Communauté en date du 29 mai 2009, autorisant l'adhésion de la Communauté urbaine de Bordeaux à la FNCCR ;

Vu la délibération cadre en date du 29 avril 2011 relative aux adhésions pour l'année 2011 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- L'intérêt de la Communauté urbaine de Bordeaux de s'inscrire dans une démarche de perfectionnement des méthodes d'évaluation de la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif et de mutualisation des informations recueillies avec d'autres collectivités.

DECIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention permettant de participer à l'opération d'analyse comparative organisée par la FNCCR (ci-jointe) pour les exercices 2010 à 2014, pour un montant de 19 500 € HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,

Article 3 : d'imputer les contributions financières, par moitié, sur les crédits ouverts au Budget Principal, chapitre 65, article 6574, fonction 8110, CRB TE00 pour l'eau potable et au budget Annexe Assainissement : Chapitre 65 article 658 CRB TE00 pour l'assainissement Eaux Usées.

Article 4 : d'autoriser tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON